



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6505

du 29/01/2018

**ECRITURE DES REFERENTIELS SOCLES DE SAVOIRS ET DE COMPETENCES DU
TRONC COMMUN - RECRUTEMENT DES COMITES DE LECTURE**

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Secondaire ordinaire et spécialisé de plein exercice et en alternance	Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Chefs d'établissement des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles <i>Pour information:</i>
Type de circulaire	Aux Membres du Service général de l'Inspection de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ; Aux Organisations syndicales ; Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ; Aux Fédérations d'associations de parents Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> Jusqu'au 13 février 2018	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mots-clés	
Référentiels/Comités de lecture	

Signataire

Cabinet Cabinet de la Ministre Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'éducation

Personnes de contact

Gestionnaire Myriam LALLEMAND- Cellule Pacte pour un Enseignement d'excellence –
02/801.78.21 (myriam.lallemand@gov.cfwb.be)

Personnes ressources Corinne LEGROS – Service général du Pilotage du Système Educatif –
02/690.82.34 (corinne.legros@cfwb.be)

Madame, Monsieur,

La présente circulaire s'adresse à tous les établissements scolaires, tous réseaux et niveaux confondus.

Les dispositions reprises dans la circulaire concernent la constitution des Comités de lecture qui accompagneront le travail d'écriture des référentiels des Socles de savoirs et de compétences du Tronc commun. Ce travail d'écriture sera mené au sein de 10 groupes de travail (GT), composés d'enseignants, de conseillers pédagogiques, d'experts académiques et de représentants du Service de l'inspection¹. La nouveauté, c'est que chacun de ces 10 GT sera doublé d'un Comité de lecture qui aura la latitude de commenter les productions du GT auquel il se rapporte, pour proposer l'intégration de contenus d'apprentissages et/ou pour évaluer le réalisme et l'intelligibilité des contenus d'apprentissages proposés.

Il est prévu qu'outre son Président, chaque comité de lecture comporte dix membres : huit enseignants en charge des enseignements visés par les référentiels en cours de production et deux personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement.

Le recrutement et la constitution des comités de lecture sont confiés au Service général du Pilotage du système éducatif, qui mènera cette tâche sur la base des critères prédéfinis au sein de la circulaire dont il est ici question.

La constitution de ces Comités de lecture constitue un gage supplémentaire de la qualité des futurs référentiels du Tronc commun. Au travers des programmes qui en découleront, ces référentiels auront une incidence sur les apprentissages de tous les élèves dans un futur proche, et, globalement, sur la qualité de notre enseignement, d'où toute l'importance de ce processus. Je vous remercie dès lors de la bonne attention que vous porterez à la présente circulaire et à sa diffusion et vous en souhaite bonne lecture.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS

¹ Ces dix GT sont listés dans la circulaire en annexe (voir les formulaires de candidature).

COMITÉ DE LECTURE

Référentiels du Socle de savoirs et de compétences du Tronc commun

APPEL À CANDIDATURES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rédaction des référentiels du nouveau Tronc commun, le Service général du Pilotage du système éducatif de l'Administration générale de l'Enseignement lance un appel à candidatures pour intégrer les Comités de lecture des différents référentiels :

- soit en qualité d'enseignant en charge de l'enseignement visé par le référentiel en cours de production dans un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française (formulaire disponible en annexe 1);
- soit en qualité de personne n'appartenant pas au monde de l'enseignement (formulaire disponible en annexe 2).

Les détails relatifs à cet appel à candidatures sont précisés ci-dessous.

I. CONTEXTE

Tel que défini par les travaux du Pacte, le Tronc commun comprend **sept domaines** d'apprentissage articulants différentes disciplines et des approches transversales et interdisciplinaires, tout en tenant compte de la progressivité des apprentissages. Les sept domaines d'apprentissage sont les suivants :

- Langues ;
- Éducation culturelle et artistique ;
- Formation mathématique, scientifique et technique ;
- Citoyenneté et formation humaine et sociale ;
- Éducation physique, bien-être et santé ;
- Créativité, engagement et esprit d'entreprendre ;
- Apprendre à apprendre et à poser des choix.

Composés de représentants des différents acteurs de l'enseignement, d'experts académiques et de personnalités reconnues pour leur expérience utile, dix **Groupes de travail** ont été mis sur pied pour réaliser le travail de définition du contenu et de rédaction des référentiels du Tronc commun. L'élaboration de ces référentiels s'inscrit dans les balises qui figurent dans le Cahier des charges de chaque Groupe de travail « référentiel » et conformément à la Charte des référentiels.

Chaque Groupe de travail travaille en étroite collaboration avec un **Comité de lecture** dont le rôle est complémentaire à celui du Groupe de travail, tandis que la coordination des travaux de l'ensemble des Groupes de travail dédiés à la création des référentiels est assurée par la **Commission des référentiels**.

II. OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DE COMITÉS DE LECTURE

Pour chaque Groupe de travail dédié à la production des référentiels, un Comité de lecture est mis en place pour le début de mois de mars 2018 sur la base du présent appel à candidatures.

L'association au processus d'enseignants de terrain et de personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement permet :

- de renforcer le caractère participatif de l'élaboration du référentiel ;
- de diversifier les points de vue ;

- de mesurer le réalisme et l'intelligibilité du référentiel en cours de production.

Le Comité de lecture mène ses travaux sur la base des informations relatives à l'état d'avancement des travaux et à leur contenu régulièrement transmises par le groupe de travail « référentiel » auquel il est lié. Chaque groupe de travail « référentiel » se base sur un « Cahier des charges » qui lui est propre et sur la Charte des référentiels qui est commune à tous les groupes de travail. Tous ces documents ont été approuvés par le Gouvernement¹.

Les interactions entre le Comité de lecture et le Groupe de travail « référentiel » sont précisées par le Cahier des charges précité et par le présent appel à candidatures.

III. PRÉSIDENTE ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LECTURE

Chaque Comité de lecture est **composé d'un Président et de 10 membres** :

- **8 enseignants** en charge des enseignements visés par le référentiel en cours de production ;
- **2 personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement.**

Afin d'assurer au mieux l'interfaçage avec le Groupe de travail « référentiel » et la bonne circulation de l'information, le Comité de lecture est présidé par le Président du Groupe de travail « référentiel » auquel il est lié, ou, le cas échéant, par son délégué, qui est membre du Groupe de travail « référentiel ». Le Président est dès lors en mesure d'explicitier les travaux en cours et de relayer les commentaires et recommandations du Comité de lecture (qui sont également consignés et transmis de façon écrite).

IV. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE LECTURE

Début mars 2018, le Président de chaque Comité de lecture convoque ses membres pour expliciter le périmètre de leurs prérogatives (voir point VI.) et déterminer avec eux un **mode de fonctionnement**, notamment, la fréquence et les horaires de réunion du Comité de lecture, avec un maximum de 5 réunions prévues entre mars et novembre 2018, tout en tenant compte de l'agenda de travail (voir point VII.) et des modalités de transmission des informations. À ce sujet, il est précisé que le Comité de lecture :

- communique les documents à relire et les propositions de commentaires et de recommandations par échange de courriels ;
- discute et valide les commentaires et recommandations lors de réunions.

Les frais de déplacement que les membres du Comité de lecture exposent sont pris en charge suivant le tarif prévu pour les agents des Services du Gouvernement de la Communauté française.

V. INTERACTIONS ENTRE LE GROUPE DE TRAVAIL « RÉFÉRENTIEL » ET LE COMITÉ DE LECTURE

Chaque Groupe de travail « référentiel » veille, sous la responsabilité de son Président, à une transmission régulière des informations relatives à l'état d'avancement des travaux et à leur contenu

¹ Tant la Charte des référentiels que les cahiers des charges des différents groupes de travail « référentiels » sont accessibles en ligne, sur <http://www.pactedexcellence.be>

au Comité de lecture, de sorte que ce dernier puisse interagir avec le Groupe de travail « référentiel » en cours de processus. Ces informations sont également transmises à la Commission des référentiels.

Le Groupe de travail « référentiel » reçoit les commentaires et les recommandations du Comité de lecture, et les prend en considération. Ainsi, le Groupe de travail « référentiel » rédige par voie écrite une réponse aux courriers du Comité de lecture. Ce document est transmis au Comité de lecture et à la Commission des référentiels. En tant qu'instance d'avis consultative, le Comité de lecture n'est pas en mesure d'exiger l'application effective de ses recommandations.

VI. PREROGATIVES DES COMITÉS DE LECTURE

Le Comité de lecture a essentiellement un rôle consultatif.

Les **prérogatives** des Comités de lecture sont les suivantes :

- Chaque Comité de lecture a la latitude d'adresser par voie écrite au Groupe de travail « référentiel » auquel il est attaché des commentaires et/ou des recommandations relatifs :
 - à l'intégration de contenus d'apprentissage et d'attendus ;
 - à l'évaluation du réalisme / de la pertinence, de la lisibilité et de l'intelligibilité des contenus d'apprentissage, et des attendus.

Une copie de ces commentaires et recommandations est adressée à la Commission des référentiels.

- Les Comités de lecture ne peuvent à aucun moment exiger la modification des documents en cours de rédaction.

VII. ÉTAPES D'ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS ET CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux relatifs à l'élaboration des référentiels s'étalent de janvier à novembre 2018 et ce, afin de permettre une adoption du référentiel par le Gouvernement au début 2019 et, ensuite, la rédaction des programmes et la formation des enseignants tout au long de l'année 2019 et du premier semestre 2020.

La méthode de travail vise à permettre la définition progressive des contenus du nouveau Tronc commun renforcé sur la base de plusieurs séquences d'évaluation et de réajustement - via les apports des Comités de lecture et les arbitrages de la Commission des référentiels - des propositions émanant des Groupes de travail « référentiels ».

Les travaux recouvriront deux phases :

- **Première phase** – *de janvier à février 2018* :

Chaque Groupe de travail « référentiel » est invité à examiner les visées d'apprentissage du (ou des) domaine(s) dont relève sa discipline, à identifier des savoirs, des savoir-faire et des

compétences susceptibles d'incarner les visées générales du (ou des) domaine(s) dont relève sa discipline.

Cette première phase donnera lieu à un premier rapport intermédiaire qui sera communiqué à la Commission des référentiels pour le 23 février 2018 au plus tard.

Les Comités de lecture n'interviennent pas au cours de cette première phase.

- **Deuxième phase – de mars à novembre 2018 :**

Chaque Groupe de travail déterminera précisément les contenus d'apprentissage sur la base de la grille horaire pour le secondaire – et des balises-horaires pour le fondamental – qui auront été définies par le Gouvernement.

Pour le référentiel « compétences initiales », cette deuxième phase donnera lieu à un rapport final qui sera communiqué à la Commission des référentiels pour le 30 juin 2018 au plus tard.

Pour les autres référentiels, cette deuxième phase donnera lieu à :

- un second rapport intermédiaire qui sera communiqué à la Commission des référentiels pour le 31 mai 2018 au plus tard ;
- un rapport final qui sera communiqué à la Commission des référentiels pour le 16 novembre 2018 au plus tard.

Les Comités de lecture interagissent régulièrement avec les Groupes de travail « référentiels » au cours de cette deuxième phase.

Pour l'élaboration des référentiels, le calendrier général suivant est prévu :

- **Référentiel « compétences initiales »**
 - **Adoption des référentiels par le Gouvernement – septembre 2018**
 - **Confirmation par le Parlement – janvier 2019**
 - **Mise en œuvre – septembre 2019 en M1, M2 et M3**
- **Autres référentiels**
 - **Adoption des référentiels par le gouvernement – janvier 2019**
 - **Confirmation par le Parlement – mars 2019**
 - **Mise en œuvre - septembre 2020 pour la première cohorte (de M1 à P2)**

VIII. ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s sont invité(e)s à manifester leur intérêt **au plus tard pour le 13 février 2018** en retournant le formulaire adéquat à l'adresse courriel corinne.legros@cfwb.be :

- Annexe 1 : Formulaire de candidature pour les enseignants ;
- Annexe 2 : Formulaire de candidature pour les personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement.

IX. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les Comités de lecture devront être composés de 8 enseignants et de 2 personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement¹.

Concernant la catégorie des enseignants, on veillera à assurer, dans la mesure du possible, un équilibre pour qu'ils soient:

- issus de multiples réseaux, sans qu'il soit ici question de représentation² ou d'équilibre au sens strict ;
- issus de différents niveaux d'enseignement ;
- issus de différentes régions ou provinces ;
- représentatifs de la diversité des âges et des sexes ;
- représentatifs des différentes disciplines concernées, le cas échéant (lorsqu'un référentiel concerne plusieurs disciplines).

Concernant la catégorie des personnes n'appartenant pas au monde de l'enseignement, on veillera à assurer, dans la mesure du possible, un équilibre pour qu'ils soient :

- issus de différentes régions ou provinces ;
- représentatifs de la diversité des âges et des sexes.

Le Service général du Pilotage du système éducatif examinera la recevabilité des candidatures réceptionnées et veillera à l'équilibre de la composition des Comités de lecture en tenant compte des critères précités et, également, de la motivation.

Le Gouvernement délègue à la Ministre en charge de l'enseignement obligatoire la désignation des membres des Comités de lecture, sur la base de la proposition préalable du Service général du Pilotage du système éducatif.

Les candidats ayant manifesté leur intérêt pour participer aux travaux des Comités de lecture recevront une réponse, qu'elle soit positive ou négative, de la part du Service général du Pilotage du système éducatif pour le **24 février 2018**, au plus tard.

X. CONTACT

Toute question ou demande de renseignement complémentaire concernant cet appel à candidatures peut être adressée à Madame Corinne Legros, à l'adresse courriel corinne.legros@cfwb.be ou par téléphone, au numéro 02/690 82 34.

En vous remerciant vivement de votre intérêt pour cet appel à candidatures.

L'Administrateur général,
Jean-Pierre HUBIN

¹ Tel que fixé par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 23 novembre 2017.

² On précisera donc bien que les enseignants qui participent aux comités de lecture ne sont pas en mission de représentation de leur PO.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX COMITÉS DE LECTURE POUR LES ENSEIGNANT(E)S¹

À retourner pour le 13 février 2018 au plus tard à l'adresse courriel, corinne.legros@cfwb.be

Madame / Monsieur (entourer)

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Année de naissance :

1. Je suis intéressé-e à rejoindre le Comité de lecture² :

- Compétences initiales (enseignement maternel)
- Français - Langues anciennes
- Langues modernes
- Mathématiques
- Sciences
- Formation manuelle, technique, technologique et numérique
- Sciences humaines (comprenant l'histoire, la géographie, les sciences sociales et économiques)
- Éducation à la philosophie et la citoyenneté
- Éducation culturelle et artistique
- Éducation physique et santé

2. J'exerce ma fonction dans le réseau d'enseignement :

- organisé par la Communauté française
- subventionné communal ou provincial
- subventionné libre confessionnel
- subventionné libre non confessionnel

3. J'exerce ma fonction dans la province ou la région :

- de Bruxelles
- du Brabant wallon
- du Hainaut
- de Namur
- de Liège
- du Luxembourg

4. J'exerce ma fonction dans l'enseignement :

- maternel ordinaire
- primaire ordinaire
- secondaire ordinaire (entourer) général / technique de transition / technique de qualification / artistique de transition / artistique de qualification / professionnel. Préciser la(les) disciplines enseignée(s) : ...

5. Quelles sont les motivations qui vous amènent à poser votre candidature pour rejoindre un Comité de lecture (maximum 20 lignes) ?

...

¹ Les frais de déplacement que les membres des Comités de lecture exposent sont pris en charge suivant le tarif prévu pour les agents des Services du Gouvernement de la Communauté française.

² Plusieurs choix sont possibles.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX COMITÉS DE LECTURE POUR LES PERSONNES N'APPARTENANT PAS AU MONDE DE L'ENSEIGNEMENT¹

À retourner pour le 13 février 2018 au plus tard à l'adresse courriel, corinne.legros@cfwb.be

Madame / Monsieur (entourer)

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Année de naissance :

1. Je suis intéressé-e à rejoindre le Comité de lecture² :

- Compétences initiales (enseignement maternel)
- Français - Langues anciennes
- Langues modernes
- Mathématiques
- Sciences
- Formation manuelle, technique, technologique et numérique
- Sciences humaines (comprenant l'histoire, la géographie, les sciences sociales et économiques)
- Éducation à la philosophie et la citoyenneté
- Éducation culturelle et artistique
- Éducation physique et santé

2. Je suis originaire :

- de Bruxelles
- du Brabant wallon
- du Hainaut
- de Namur
- de Liège
- du Luxembourg

3. Quelles sont les motivations qui vous amènent à poser votre candidature pour rejoindre un Comité de lecture (maximum 20 lignes) ?

...

¹ Les frais de déplacement que les membres du Comité de lecture exposent sont pris en charge suivant le tarif prévu pour les agents des Services du Gouvernement de la Communauté française.

² Plusieurs choix sont possibles.